



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 04359

Numéro SIREN : 803 821 198

Nom ou dénomination : A MATIERE GRISE

Ce dépôt a été enregistré le 20/07/2017 sous le numéro de dépôt B2017/025320

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2017/025320**
n°de gestion : **2014B04359**
n°SIREN : **803 821 198 RCS Lyon**

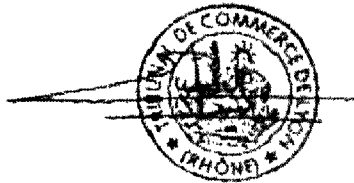
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 20/07/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A MATIERE GRISE - Société par actions simplifiée
27 rue Claude Farrère 69003 Lyon -FRANCE-

date de clôture : 30/06/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



4892760

1

BILAN SIMPLIFIÉ

2532

DGFIP N° 2033-A 2017

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise A. MATIERE GRISE Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 27 RUE CLAUDE FARERE 69003 LYON

Número SIRET * 8 0 3 8 2 1 1 9 8 0 0 0 1 4

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 12

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				<u>3 0 0 6 2 0 1 7</u>	<u>3 0 0 6 2 0 1 6</u>
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
Total I (5)		044	048		
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070		
	Clients et comptes rattachés *	068	070		
	Autres * (3)	072	074		
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086		
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098		
Total général (I+II)		110	112		

PASSIF		Exercice N NET	Exercice N-1 NET
		1	2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel * <u>CERTIFIÉ CONFORMÉ À L'ORIGINAL</u>	120	1 000
	Ecart de réévaluation <u>LA PRESIDENCE</u>	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <u>131</u>)	132	
	Report à nouveau	134	(14 186)
	Résultat de l'exercice	136	(2 889)
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	(16 075)
	Provisions pour risques et charges	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	12 148
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... <u>169</u> 26 553)	172	26 553
	Produits constatés d'avance	174	
Total III		176	38 701
Total général (I + II + III)		180	22 626

RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2017

Formulaire obligatoire (article 302 Septies

bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise A MATIERE GRISE

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le

13 0 0 6 2 0 1 7

Exercice N-1 clos le

13 0 0 6 2 0 1 6

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210		
	Production vendue { biens intracommunautaires }	215	214		
	services *	217	218	12 000	250
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *		224		
	Subventions d'exploitation reçues		226		
	Autres produits		230		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	12 000	250
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234		
	Variation de stock (marchandises) *		236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240		
	Autres charges externes * (dont crédit bail mobilier - immobilier)		242	12 892	5 542
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	244	1 300	211
	Rémunérations du personnel *		250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252		
	Dotations aux amortissements *		254	697	398
	Dotations aux provisions		256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259	260		
	Total des charges d'exploitation (II)		264	14 889	6 151
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	(2 889)	(5 901)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280		
	Produits exceptionnels (IV)		290		
	Charges financières (V)		294		
	Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) } { dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347	348		
	Impôts sur les bénéfices *		306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310	(2 889)	(5 901)
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles *		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033 not)		324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	330		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997		
	Entreprise nouvelles (44 septies)	986	987		
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	989			
Divers (44 quaterdecies)	345	344			
"Dédution exceptionnelle (art 39 decies)"		655			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1	352	354	2 889
Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)			356		
Déficits antérieurs reportables *		14 186 dont imputés sur le résultat		360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1	370	372	2 889

ANNEXE

Exercice du 01/07/2016 au 30/06/2017

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL
LA PRESIDENTE

ANNEXE

Exercice du 01/07/2016 au 30/06/2017

Composition du capital social

(PCG Art 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	1.0000	1 000			1 000

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art R 123-186, al.4)

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais de constitution	1 194	
Total général	1 194	

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 300
Total	8 300

ANNEXE

Exercice du 01/07/2016 au 30/06/2017

Détail des charges à payer

A MATIERE GRISE

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 Euros

Siège social : 27, Rue Claude Farrère

69003 LYON

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 7 JUILLET 2017

**L'an deux mille dix-sept
Le 7 juillet à 9 heures,**

Les associés de la Société A MATIERE GRISE, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur NIELSEN Mogens Juul, Président associé.

Le Président précise que le capital social est composé de la manière suivante :

- Monsieur NIELSEN Mogens Juul,
propriétaire de **500 actions**
- Madame NIELSEN Anna,
propriétaire de **500 actions**

Total égal au nombre de parts composant le capital social **1 000 actions**

Le Président constate que le quorum est atteint et que l'Assemblée peut valablement délibérer.

Il rappelle l'ordre du jour :

- Rapport de la Gérance et présentation des Comptes et du Bilan de l'exercice social **clos au 30 Juin 2017**,
- Approbation des Comptes et Quitus à la Présidence,
- Affectation du Résultat,
- Approbation de la rémunération allouée à la Présidence.

Lecture est donnée du rapport de la gérance, puis la discussion est ouverte. Après un large échange de vues et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice **clos au 30 Juin 2017** et entendu le rapport de gestion, approuve lesdits comptes et donne à la Présidence quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AKJ
MJN

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, sur proposition de la Présidence, décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice, de 2 888.94 euros :

- en report à nouveau, euros.....	2 888.94 €
- en réserve légale, euros.....	0.00 €
- en autres réserves, euros	0.00 €

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Il est précisé, conformément à la loi qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices..

TROIZIEME RESOLUTION

La Collectivité des associés, approuve la continuation de l'exploitation malgré la perte de plus de la moitié du capital.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, approuve ces conventions.

Avant de mettre aux voix cette résolution, le Président rappelle que chacun des associés ne peut participer au vote sur les conventions auxquelles il a participé et que ses parts ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par les associés présents.

Monsieur NIELSEN Mogens Juul



Madame NIELSEN Anna

